

Fiche de poste

Médiateur scolaire, chargé de mission « scolarité des élèves de familles itinérantes et de voyageurs ». (0,5 TP) collège Jean Moulin BRIVE

PERSONNEL CONCERNE

Enseignant du premier degré

CADRE

Circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012

Sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale, il assure la mission de :

- **Médiateur scolaire sur l'agglomération de Brive :**

Il est chargé d'accompagner les familles et d'établir avec elles un dialogue suivi. Il coordonne le suivi de la scolarisation des enfants avec les différents partenaires pour faciliter et fluidifier les procédures sur le territoire de Brive. Il appartient à l'équipe du CASNAV qui en assure la formation. Le médiateur scolaire accompagne les familles dans le dialogue avec les équipes des établissements scolaires et la personne chargée du suivi de la scolarité des EFIV dans le cadre du dispositif du collège Jean Moulin.

- **Chargé de mission départemental EFIV :**

A ce titre, il travaille avec les inspecteurs de l'éducation nationale chargés des circonscriptions du premier degré dont l'inspecteur chargé des élèves à besoins éducatifs particuliers et les chefs d'établissement afin de faciliter l'organisation et la coordination de l'ensemble des actions concernant la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Il veille à la prise en compte par les services académiques des arrivées d'élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs notamment afin de disposer de la part des municipalités de l'information en temps utile pour anticiper l'accueil des élèves et leur inscription. Afin de favoriser l'identification rapide des enfants soumis à l'obligation d'instruction qui ne sont pas scolarisés, il met en place une action concertée avec les communes conformément à la [circulaire n° 99-070 du 14 mai 1999](#), relative au renforcement de l'obligation scolaire.

MISSIONS

- assurer le lien avec les familles en aires d'accueil ;
- assurer la liaison avec les différents services de l'État, les associations, l'ensemble des partenaires concernés ;
- suivre la scolarité et le parcours des élèves au travers des différents modes de scolarisation (milieu ordinaire, CNED) ;
- représenter l'éducation nationale dans le suivi du volet scolarité du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ; et notamment veiller avec les collectivités territoriales, à ce que le circuit du ramassage scolaire ordinaire desserve les aires d'accueil et les terrains familiaux.
- favoriser par un accompagnement pédagogique, l'inclusion des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs dans les classes ordinaires en coordination avec l'équipe du CASNAV ;
- accompagner les enseignants des classes de référence pour les adaptations ;
- faire partie du réseau EFIV du CASNAV pour produire et mutualiser des outils pédagogiques ;
- assurer le lien avec les autres départements en concertation avec la chargée de mission académique EFIV du CASNAV ;
- intervenir auprès des EFIV scolarisés au collège Jean MOULIN de Brive, en lien avec les moyens attribués au collège, (groupe de besoins, co-intervention ; inclusion dans les classes).

COMPETENCES ATTENDUES

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves de familles itinérantes et de voyageurs ;
- capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles ;
- capacité au travail d'équipe ;
- capacité à adapter les enseignements ;
- adaptabilité à des situations variées ;
- disponibilité.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Accompagnement pédagogique des professeurs des écoles (bassin de Brive) ;
- Rattachement au collège Jean Moulin à Brive pour toutes les actions de coordination ;
- déplacements vers les aires d'accueil (bassin de Brive)